



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Aliments du bétail

Question écrite n° 44577

### Texte de la question

M. Jean-Pierre Cognat appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation sur la question de l'utilisation des farines animales dans l'alimentation d'animaux destinés à la consommation humaine. Un arrêté du 11 juillet 1996 les interdit dans l'alimentation des ruminants, mais rien n'est prévu notamment pour les porcs et les volailles. Il lui demande s'il ne serait pas opportun, compte tenu de l'incertitude concernant les modes de transmission de l'encéphalopathie spongiforme bovine, d'interdire au moins provisoirement l'usage des protéines d'origine animale dans l'alimentation d'espèces consommées par les hommes.

### Texte de la réponse

Le ministre de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation rappelle que d'après les résultats scientifiques disponibles, l'encéphalopathie spongiforme bovine ne se transmet pas aux volailles et aux porcs par la voie de l'alimentation. En outre, les mesures visant à assurer la qualité sanitaire des farines animales ont été renforcées depuis mars 1996, que ce soit au niveau de l'origine géographique des produits ou du type de produits animaux utilisés pour la fabrication de ces farines (interdiction d'utilisation des cadavres, saisies sanitaires, abats spécifiques...). L'attitude de précaution préconisée à cet égard par le comité présidé par le professeur Dormont a ainsi été adoptée dans les meilleurs délais par le Gouvernement. Les mesures visant à éradiquer l'encéphalopathie spongiforme bovine pourront si nécessaire être étendues en fonction de l'évolution des connaissances scientifiques et des avis émis par ce dernier comité.

### Données clés

**Auteur :** [M. Cognat Jean-Pierre](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 44577

**Rubrique :** Agro-alimentaire

**Ministère interrogé :** agriculture, pêche et alimentation

**Ministère attributaire :** agriculture, pêche et alimentation

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 4 novembre 1996, page 5714

**Réponse publiée le :** 2 décembre 1996, page 6287